

Compte rendu sommaire

N/Réf. :
votre 160202-dgs-mek-lar
contact : Laetitia ROBINARD
tél : 01 64 10 18 30
courriel : l.robinaud@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 29 janvier 2016

Légalement convoqué le 22 janvier 2016, le conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 janvier 2016 à 20h30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, maire.

Etaient présents :

MM. COATTRIEUX, CAROTINE, BRIARD, POLLET, CONQ, GAUDIN, M'PENDJA, FOSSO, COTTY BRET, DIHNI, KITEBA-SIMO, SUBIRADA (13) ;

MMES PICHERY, BENSALÉM, SEYMOUR-GALOU, DELACOURT, BLUTEUX-PEPIN, MUSSET, FLADIN, PAYS, BOULAY, GABAY, MAGNY, ARNAULT, DEGLA, ABLIN, BEDHIAF (15) ;

formant la majorité des membres en exercice (28).

Avaient donné pouvoir :

MME MONVILLE à MME SEYMOUR-GALOU,
M. FRANCES à M. BRIARD,
MME BARUTEUX à M. POLLET
M. LESSUISE à M. CAROTINE
MME BISSONNIER à M. KITEBA-SIMO,
MME PERIGAUD à MME BEDHIAF,
M. EL GAIED à MME PICHERY (7).

M. CAROTINE est désigné comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François-Mitterrand
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

Le conseil municipal entame ensuite l'examen des projets de délibération :

1/ Projets de délibérations

I. Convention relative au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit de Sénart avec la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart pour l'année 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à signer la convention ci-annexée pour une durée d'un an à compter de sa signature ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux articles et codes fonctionnels correspondants des budgets de la ville.

II. Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir débattu,

- **Prend acte** du rapport sur les orientations générales du budget de la Ville et de ses budgets annexes pour l'année 2016 présentées par le maire.

III. Budget primitif 2016 - ouverture des crédits d'investissement sur le budget 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, 32 voix pour et 3 abstentions (MME DEGLA, ABLIN et M. SUBIRADA) ;

- **Autorise** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses selon le tableau joint en annexe avant le vote du budget primitif de l'année 2016 pour un montant total de 15 000,00 € ;
- **Dit** que les crédits seront prévus en priorité au budget primitif de l'année 2016 aux chapitres et fonctions concernés.

IV. Recensement de la population 2016 - Fixation des modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de fixer de la façon suivante les modalités de rémunération des agents recenseurs :
 - Agents recenseurs
 - feuille de logement 2,65 euros
 - bulletin individuel 1,55 euros
 - fiche de logement non enquêté 1,05 euros
 - fiche d'adresse non enquêtée 1,05 euros
 - dossier d'adresse collective 1,05 euros
 - réunion de formation 21,00 euros
 - Coordonnateur
 - versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 1 407,83 euros brut et 561,30euros de charges pendant les mois de janvier et février 2016 soit un total pour les 2 mois de 3 938,26 euros.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2016, en dépenses et en recettes, chapitre 012, article 74-111, code fonctionnel 022.

V. Agenda 21 - Approbation plan d'actions 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, 31 voix pour et 4 abstentions (MME BEDHIAF, BISSONNIER, PERIGAUD et MM. KITEBA-SIMO) ;

- **Prend acte** de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 21 au 31 décembre 2015 ;
- **Approuve** le plan d'actions à mettre en œuvre sur le territoire de la commune de Savigny-le-Temple pour l'année 2016 ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VI. Centre-Ville – Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) – Création d'un périmètre d'étude – Proposition de délimitation et demande d'instauration au Préfet

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition d'instauration d'un périmètre d'études concernant la rénovation urbaine du centre-ville dans le cadre du NPNRU et sa délimitation indiquée sur le plan joint à la présente délibération ;
- **Autorise** le maire à demander son instauration par arrêté préfectoral ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que le périmètre sera reporté sur le Plan Local d'Urbanisme, conformément au code de l'urbanisme, à l'issue de la prise de l'arrêté préfectoral instaurant ledit périmètre ;
- **Précise** que l'arrêté préfectoral de prise en considération fera l'objet des mesures d'affichage prévues au code de l'urbanisme ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2016, en dépenses et en recettes :
 - code fonctionnel : 820 ;
 - chapitre : 011, article : 6231.

VII. Aide aux projets des jeunes - Révision des modalités de versement de la bourse « coup de pouce »

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la révision des modalités de versement de la bourse « coup de pouce » comme suit :
Le versement de la bourse « coup de pouce », dont le montant accordé est compris entre un minimum de 80 € et un maximum de 120 € par personne, est délivré par virement bancaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2016 en dépenses :
 - code fonctionnel : 422 ;
 - chapitre : 67, article : 6714.

VIII. Renouvellement du label Information Jeunesse pour le Bureau Information Jeunesse

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la demande de renouvellement du label information jeunesse pour le Bureau Information Jeunesse ;
- **Autorise** le maire à signer les conventions ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

IX. Budget primitif pour 2016 : Attribution d'une subvention au Comité départemental Handisport

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** l'attribution d'une subvention au Comité départemental Handisport conformément au tableau ci-annexé au budget primitif de l'année 2016 ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus aux articles 6574 du code fonctionnel 40 SPFC.

Décision du maire :

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

2016		
16-01	07/01	Vente de biens par la commune sur le site de courtage en ligne AGORASTORE
16-01bis	19/01	Vente des biens par la Commune de Savigny-le-Temple aux enchérisseurs du site de courtage aux enchères Agorastore – actualisation des offres
16-02	07/01	Convention de partenariat avec l'association ALVE- La maison de GINKGO
16-03	07/01	Convention avec l'association AEDE pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
16-04	12/01	mise à disposition de locaux pour la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart
16-05	18/01	Convention pour la location d'équipements sportifs de la Ville

Marché à procédure adapté :

Marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat. La liste des achats effectués hors contrat conformément aux dispositions du Code des marchés publics est disponible au secrétariat de la Direction générale des services :

2016		
16-001	04-01	Services de maintenance des alarmes intrusion
16-002	04-01	Services de maintenance des extincteurs
16-003	04-01	Services de maintenance des ascenseurs
16-004	04-01	Services de maintenance des antennes collectives
16-005	04-01	Parc des photocopieurs
16-006	04-01	Fourniture d'un podium roulant
16-007	04-01	Mission d'accompagnement - diagnostic organisationnel et optimisation des services et des ressources
16-008	04-01	Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux pour la police municipale et la poste au miroir d'eau
16-009	12-01	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Peace & Lobe entre Association Réseaux en Ile-de-France et Café Musique l'Empreinte

La séance est levée le vendredi 29 janvier 2016 à 22h37 minutes.

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 3 février 2016

- Etat-civil (1ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1ex)

Affichage en Mairie le 3 février 2016 pour caractère exécutoire.